

---

M.E.S., Numéro 141, Vol. 2, juillet – août 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

---



## ***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***

### ***Mouvements et Enjeux Sociaux***

*Kinshasa, juillet - août 2025*

## DIAGNOSTIC DE LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES ET DOUANIERES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

par

Olivier LUTUMBA KAMENA

Patrick NGOMBE MUKWANGA

Tonton NZINGA MAKAYA

(Tous) Licenciés et Apprenants au 3<sup>ème</sup> cycle, Faculté de Droit  
Département de Droit Economique et Social, Université de Kinshasa

---

### Résumé

Le présent texte analyse la façon dont les ressources budgétaires propres, c'est-à-dire fiscales et douanières sont mobilisées et gérées en République Démocratique du Congo. C'est une réflexion purement analytique basée sur un diagnostic technique et opérationnel des causes de l'inefficacité de la mobilisation des recettes et le manque de rationalité dans leur affectation. Hormis les taxes et les impôts, les autres ressources sont remboursables et ne peuvent à priori constituer les enjeux du budget qui se limite aux moyens propres. En termes des perspectives, il faudra mettre en exergue des stratégies de requalification de la gestion en rationalisant les dépenses.

**Mots-clés :** finances publiques, ressources, RDC, Impôt, fiscalité, douane, bonne gouvernance

### Abstract

The present text analyses how own budgetary resources, that is to say, fiscal and customs, are mobilised and managed in the Democratic Republic of Congo. It is a purely analytical reflection based on a technical and operational diagnosis of the causes of the inefficiency in revenue mobilisation and the lack of rationality in their allocation. Apart from taxes and duties, other resources are reimbursable and cannot a priori constitute the stakes of the budget, which is limited to its own means. In terms of perspectives, it will be necessary to highlight strategies for requalifying management by rationalising expenses.

**Keywords :** public finances, resources, DRC, tax, taxation, customs, good governance

### INTRODUCTION

Dans la période actuelle et partout dans le monde, les Etats s'efforcent de moderniser leur gestion financière. On qualifie ce phénomène de la bonne gouvernance sur le plan des finances publiques ou de bonnes pratiques en matière de gestion. L'objectif poursuivi est de maîtriser les finances publiques. Pour ce faire, on introduit dans la gestion budgétaire plus de transparence, plus d'efficacité et une meilleure programmation des dépenses. Et, on prend partout modèle sur les méthodes de gestion utilisées par les entreprises. Autrement dit, la gestion publique se rapproche de plus en plus de celle privée. C'est la raison pour laquelle ce que l'on appelle une culture de gestion se développe dans le secteur public.

L'Etat étant le garant du bien-être de sa population ; sa viabilité se traduit par la capacité dont il dispose à répondre aux besoins de ses citoyens. Cela s'examine à travers ses actions dans les divers domaines. Sur le plan financier, il jouit de deux moyens qui sont : les dépenses et les ressources. Les deux moyens sont planifiés à travers un plan portant état de prévision de recettes minimales et des dépenses maximales dûment autorisées à l'exécution conformément à des principes<sup>1</sup> qu'on appelle le budget. Plusieurs voix se sont élevées pour critiquer les dépenses, car elles n'ont pas produit les résultats escomptés en matière de bien-être de la population qui continue de croupir dans la pauvreté, avec un état d'infrastructure déplorable et des salaires difficilement payés.

Les ressources sont plus problématiques d'autant plus que l'Etat en a jouit autant sur le plan interne à travers les impôts, les taxes et le trésor, et sur le plan externe avec les appuis extérieurs sans que l'on en ressente les retombées. Retenons que, hormis les taxes et les impôts, les autres ressources sont remboursables et peuvent à priori constituer les enjeux du budget qui se limite aux moyens propres.

Il a été constaté en RDC une inefficacité des finances publiques, inefficacité due entre autre au manque d'assainissement de leur gestion qui devant se manifester par celle qui serait équitable pour le développement et la survie des citoyens, au manque du personnel qualifié et spécialisé tant politique qu'administratif dans les lieux de perception de ressources, à leur mode de désignation et leurs conditions salariales, à l'absence d'un esprit patriotique engendrée par le mercantilisme, à l'impunité pendant le contrôle politique, administratif et juridictionnel et en fin, à l'absence d'un système informatique adéquate pour

---

<sup>1</sup> Bibombe Mwamba, *Elément des finances publiques*, Kinshasa, éd. Biométrie, 1993, p. 23.

l'ensemble des services publics concernés capables de prendre en compte de manière exhaustive toutes les opérations relatives à la gestion des finances publiques. Cette étude se veut une analyse en même temps en termes de diagnostics que de perspectives en matière de la gouvernance sur le plan des finances publiques.

## I. CONTEXTE

D'entrée de jeu, il sied de souligner que les principales préoccupations de cette réflexion visent à déterminer en quoi consistent les finances publiques, ce qui est à la base de leur inefficacité en RDC, quels sont les normes et principes qui gouvernent leur gestion, s'ils ont été mis en œuvre, quels ont été les obstacles et comment peut-on les surmonter pour faire de celles-ci un moyen de développement en RDC.

Le dysfonctionnement enregistré au sein de l'appareil de l'Etat retrouve les causes et les conséquences sur le système de gestion des finances publiques. Dès lors apparaît la nécessité de mieux assimiler l'importance d'une gestion rigoureuse et responsable des ressources au sein de l'Etat. Celles-ci doivent apparaître comme l'expression des efforts nationaux en vue de prendre collectivement en charge l'existence de la République et ses conséquences, c'est-à-dire, la chose publique qui est le réceptacle de toutes les composantes de l'intérêt général de la nation<sup>2</sup>.

Les potentialités du pays en quantité et en diversité sont énormes et de nature à promouvoir le financement interne des dépenses de l'Etat que sont les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement, et ce en dépit de sa richesse en cobalt, cuivre, charbon, diamant, huile de palme, grume et autres ; mais le pays ne parvient pas, faute d'une politique adéquate relative à la gestion de la fiscalité et du portefeuille de l'Etat, à capitaliser cette rente de situation économique qui pouvait lui offrir l'opportunité de s'épanouir. Le désordre d'ordre politique entretenu de manière subtile et chronique par des facteurs endogènes et exogènes a étouffé tout essor de l'Etat, l'ont hypnotisé de manière qu'il a perdu de vue les impératifs du développement en tant que pays moderne et plus spécialement le désastre provoqué par le déséquilibre des finances publiques<sup>3</sup>.

En matière des ressources budgétaires précisément, les revenus qui sont secrétés par les activités économiques exercées à travers tout le pays subissent des prélèvements au titre des droits de l'Etat, alimentant le trésor public sous forme d'impôts, de redevances, de taxes fiscales, rémunératoires et parafiscales. Les ressources extérieures peuvent être sollicitées pour le financement des investissements qui, dans le pays, peuvent accroître le revenu national et améliorer le bien-être de la population. Les efforts doivent être déployés dans le but de permettre à l'Etat de constituer les moyens de son existence en recourant à son propre système dont les finances publiques doivent devenir le véritable reflet.

Le recours aux moyens d'action financière extérieure doit revêtir un caractère exceptionnel et la restauration de l'interdépendance entre Etats doit redevenir la règle consistant en ce que l'Etat ne se contente pas seulement de recevoir, mais aussi de donner ou au moins d'honorer correctement ses engagements non seulement intérieurs mais aussi extérieurs dument contractés.

Les difficultés pour atteindre l'objectif budgétaire principalement aux moyens des efforts nationaux, sont réelles et majeures, rendues visibles et sans conteste par la profession croissante des ressources internes dans le financement du budget de l'Etat. La disproportion de plus en plus inquiétante entre les ressources internes d'une part et externes d'autre part justifie la nécessité et l'opportunité d'une réforme du système actuel de gestion des ressources budgétaires dans le but de l'adapter aux stratégies globales de recherche de solution aux problèmes que soulève la distorsion entre les recettes et les dépenses publiques.

## II. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES BUDGETAIRES

Certes, en République démocratique du Congo les ressources budgétaires sont belles et bien mobilisées, cependant elles traduisent une incapacité dans la prise en charge d'un véritable fonctionnement de l'appareil de l'Etat et une insuffisance ou une inadéquation dans les interventions politique, économique et sociale de l'Etat à l'endroit de sa population.

Au niveau des institutions politiques et administratives investies de la compétence en ces matières. Les prestations ne répondent pas concrètement aux attentes de la nation tout entière, ni aux exigences exprimées, moins encore aux atouts offerts par les différentes conjonctures économiques que traverse le pays. Ceci prouve à suffisance l'inefficacité dont sont caractérisées les ressources budgétaires congolaises et leur ineffectivité.

---

<sup>2</sup> CHANTAL C, *Finances publiques*, Orléans, éd. Paradigme, 6<sup>e</sup> édition ; Publications universitaires, Année universitaires 2004-2005, p.9

<sup>3</sup> ABOLIA (JM), *Finances et comptabilité de l'Etat en RDC*, Edition BAESIF, 2005, p.15

## 2.1. Une gestion inefficace

La gestion des ressources budgétaires dénote un échec d'assimilation et, partant, la dévolution de cette charge de l'Etat ne permet pas à ses acteurs de se faire une nette conviction de son importance pour la survie de la collectivité nationale. C'est en vue d'une meilleure sensibilisation que les différentes images ont été utilisées, concrétisant le rôle cardinal que doivent jouer les ressources budgétaires au sein de l'Etat.

Si les cadres de référence sont prévus dans lesquels les aspirations de la nation peuvent être canalisées en vue de leur réalisation subséquente, le budget a toujours semblé le cadre le plus déterminant pour toute prévision préalable. Cependant, ce cadre souffre de plusieurs défaillances et n'a pas encore rempli pleinement sa fonction dans le système des finances publiques congolaises. La rigueur dans l'application des principes du droit budgétaire n'a pratiquement pas encore été de mise. Bien au contraire, c'est leur flexibilité dans cette application qui sème la permissivité et l'impunité. Les méthodes d'évaluation de recettes et des dépenses indiquées par les instructions relatives à la préparation du budget n'ont toujours pas été claires, précises et complètes au point qu'elles n'ont pas encore reçu, surtout en matière des recettes, l'adhésion de tous les services intervenant à cette fin. Cette distorsion s'explique tant bien que mal par les faiblesses de recouvrement des ressources ainsi qu'à la permanence d'incivisme fiscal.

- Les faiblesses institutionnelles de recouvrement

Généralement, les services publics ont dans leurs attributions le pouvoir de collecter les droits de l'Etat. Il est illusoire de s'attendre à une mobilisation maximale des ressources budgétaires dont la charge leur incombe, aussi longtemps que les véritables acteurs de l'ouvrage continuent à recevoir une rémunération dérisoire de la part de leur employeur<sup>4</sup>.

Celle-ci est l'une des causes principales de la défaillance chronique du budget des voies et moyens tant dans la conception que dans son exécution. Ils sont obligés de travailler pour le budget de l'Etat en fonction de leurs intérêts personnels par le truchement des collusions. Des solutions sectorielles et durables ont été conçues par les pouvoirs publics, sans se préoccuper de leur légalité, pour éradiquer et extirper ces habitudes qui sont enracinées dans le fonctionnement de services publics entre autres, l'instauration des primes promotionnelles aux efforts de mobilisation des recettes.

Malheureusement, les faiblesses de la gestion successive des services mobilisateurs des recettes publiques, l'absence de suivi et de contrôle permanent de leur gestion par l'autorité hiérarchique, le défaut de la sanction en cas de faute constatée par les contrôles externes réduisent le succès d'une volonté d'optimisation, de prestation de ces services mêmes au cas où serait intervenue une rétribution conséquente sans une affectation correcte de la part du revenu national nécessaire. Le problème de l'assainissement de la gestion des ressources budgétaires semble pratiquement inextricable.

Les faiblesses institutionnelles de recouvrement des recettes sont aussi dues à : l'absence d'une politique salariale adéquate des agents chargés de perception des ressources ; l'absence d'un personnel qualifié et le désordre dû à leur mode de recrutement ; l'absence de la rationalisation des ressources budgétaires qui sont toujours et parfois déficitaires ; l'évasion fiscale et l'absence d'un système informatique adéquat.

- L'absence d'une politique salariale adéquate

Dans ce géant pays dépourvu des gros investissements où l'Etat occupe la majorité de la population travailleuse, toute politique menée en matière de salaire par les pouvoirs publics déteint largement sur le niveau de vie général.

- L'absence d'un personnel qualifié

L'absence d'un personnel qualifié est due au désordre constaté dans le recrutement, qualifié de népotisme et sur base de recommandation. Car le recrutement sur le titre qui s'est généralisé dans les pays n'est régulier que si le nombre des candidats ne dépasse pas celui des emplois. Or, le nombre des diplômés est devenu non seulement excédentaire par rapport aux emplois disponibles, mais ne fait que s'accroître étant donné qu'avec l'absence du concours franc de recrutement, les meilleurs effectifs n'ont pas bénéficié des dispositions légales qui ont concrétisé une compétition objective au poste de la fonction publique.

Ce qui entraîne la baisse du rendement, l'admission à la fonction publique a souvent résulté des jeux et recommandations des scénarios des sélections dont les candidats retenus sont connus d'avance, ou d'accords

<sup>4</sup> CHAMBAS G., *Afrique du sud de Sahara : Mobiliser les ressources fiscales pour le développement*, Paris, Economica, 2005, p. 201

discrets entre les candidats et les responsables des services publics au niveau des organes centraux et des secrétariats des ministères.

- L'absence de la rationalisation des ressources

Les ressources budgétaires dans notre pays vivent dans une situation de déficit permanent à telle enseigne qu'il n'est plus en mesure de soutenir convenablement le fonctionnement de l'Etat et le bien-être des citoyens. L'un des défis majeurs pour notre pays consiste pour l'Etat à assurer une couverture convenable et satisfaisante de toutes ses dépenses.

- L'évasion fiscale

Concernant les impôts, nous remarquons le phénomène qualifié d'évasion fiscale dans le sens que plusieurs matières imposables échappent à la contribution et sont non identifiées par des organes habilités.

Quant aux ressources domaniales, les entreprises ne réalisent plus des profits consistants. C'est d'ailleurs la raison d'être de la réforme de 2008<sup>5</sup>. Il se pose un problème quant à la rentabilité de leurs unités de production vétustes, qualifiées souvent de canards boiteux<sup>6</sup>. Eu égard à la gravité du problème de rationalisation des ressources et à l'impérieuse nécessité de le résoudre, une approche graduelle pour devenir systématique en définitive peut conduire à la requalification des ressources budgétaires.

- L'absence d'un système informatique adéquat

L'absence d'un système informatique adéquat pour les services publics concernés, capable de prendre en compte toutes les opérations relatives à la gestion des ressources publiques et de la rendre conforme au standard universel n'a pas été incitative aux évaluations chiffrées de la majeure partie des constatations faites et commentées au regard des principes et procédures.<sup>7</sup>

### 1.1.2. *Permanence d'incivisme fiscal*

L'incivisme fiscal s'explique préalablement par le détournement des fonds destinés à la caisse du Trésor public par les agents des services publics chargés du recouvrement, par la concussion et enfin par l'impunité. Le détournement s'explique par la non-affectation des fonds recouverts dans la caisse du Trésor, la concussion, la corruption et la prévarication auxquelles s'adonnent les agents chargés de recouvrer, et enfin l'impunité qui découle des agents des institutions et des régies financières.

## 2.2. Une gestion inefficace

### 2.2.1. *La mauvaise orientation des ressources budgétaires*

Les fonds perçus ont comme finalité la satisfaction des besoins des citoyens et le maintien du fonctionnement de l'appareil de l'Etat. Mais en RDC, il est déplorable de constater que l'Etat s'engage parfois à des fins économiquement improductives, voire inutiles, susceptibles de consommer une part énorme des ressources budgétaires, donc *budgetivores*, et qui, dans la plupart des cas, vident la caisse du Trésor et ruinent l'économie du pays. L'Etat congolais se lance aussi dans des dépenses politiques inopportunes en vue de se faire légitimer sur le plan politique au détriment du secteur économique-financier. Il est aussi à noter qu'une grande part des ressources budgétaires est affectée à des fins telles que la guerre, les catastrophes naturelles du genre des cataclysmes. Ceux-ci coûtent énormément chers et mettent le budget en déséquilibre, causes de l'inefficacité des ressources budgétaires.

### 2.2.2. *La faiblesse des contrôles institués*

En s'intéressant aux organes chargés du contrôle des opérations budgétaires, on peut relever trois des contrôles : le contrôle administratif, le contrôle politique ou parlementaire et le contrôle juridictionnel.<sup>8</sup> En RDC, le contrôle administratif des ressources budgétaires est réalisé par les différents services et corps administratifs relevant des ministères ayant les finances et/ou le budget dans leurs attributions. Le contrôle politique en RDC est réalisé par le Parlement, mais aussi le gouvernement. Ce contrôle est parfois assimilé au contrôle juridictionnel, car il est réalisé par la Cour des comptes, juridiction rattachée au Parlement dans notre pays, mais qui apporte son soutien au gouvernement et Parlement.

<sup>5</sup> Loi n° 08/07 du 07 juillet 2008 portant transformation des entreprises publiques, article 2

<sup>6</sup> KUMBU ki NGIMBI, *Législation en matière économique*, Kinshasa, 2009, p.49

<sup>7</sup> UMBA-DI-NDANGI, Op.cit, p.6

<sup>8</sup> BAKANDEJA Wa MPUNGU, Op cit. p. 245

Le gouvernement peut demander des enquêtes à la Cour qui relève désormais du Parlement et assiste ce dernier dans le contrôle de l'exécution de la loi des finances<sup>9</sup> et ce pour une bonne gestion des ressources budgétaires. Par ailleurs, il est à noter que le contrôle de la gestion des ressources budgétaires en RDC est caractérisé par le formalisme et l'impunité aux dérapages constatés à cause de la corruption des contrôleurs sur le plan politico-administratif et judiciaire. C'est ce qui fait la cause de son inefficacité. Dans cette perspective, il faudrait que l'Etat se contrôle lui-même de manière qu'aucun objet ne soit à l'abri de l'un ou de l'autre genre de contrôle, quelle que soit sa nature politique, administrative ou juridique.

Le contrôle doit être organisé de manière à matérialiser l'omniprésence de l'Etat dans tous les rouages du système de gestion des finances publiques. Dans un environnement où la culture des normes et le respect des compétences ont été marginalisés au préjudice de l'intérêt collectif, la persistance d'une moindre défaillance non seulement donne lieu à la reconduction occulte des criminalités économiques, mais surtout cause des préjudices incalculables à la nation toute entière. D'où la nécessité pour toute la collectivité nationale de s'imprégner de l'importance des ressources budgétaires pour contribuer à l'amélioration des conditions d'existence de l'Etat. Ainsi donc, le rythme de fonctionnement du système de contrôle aussi bien interne qu'externe est fonction de la détermination du régime politique en place à assainir la gestion des finances publiques, tandis que la distorsion entre les normes consacrées par les textes d'une part et les pratiques dans la gestion d'autre part laisse transparaître la duplicité et l'improbité dans la gestion de la chose publique. La carence de la rigueur et la permissivité devant les défaillances de gestion dissimulent souvent des collusions entre la hiérarchie et les responsables présumés impliqués dans les torpillages au préjudice de l'intérêt général et d'une gestion équitable des ressources publiques. Alors, il n'est pas surprenant de constater qu'en dépit des atteintes parfois très graves s'installent souvent l'indifférence et l'impunité à l'effet de couvrir les abominations. Sans ce système de contrôle, les ressources font inévitablement l'objet d'une privatisation au profit de quelques individus ou d'une oligarchie prête à sacrifier même l'existence de l'Etat.

Généralement, la fragilisation du système de contrôle présage la tolérance du désordre dans la gestion des finances publiques, l'exploitation et l'appropriation des ressources de l'Etat par des individus, dont la preuve la plus éloquente est l'enrichissement croissant, visible et ostentatoire des individus au préjudice de l'Etat. Plongé de manière requérante dans les déficits budgétaires chroniques au fil des années, l'aversion au contrôle constatée au niveau des services de recettes ou des dépenses est un indice franc d'existence des irrégularités qui profitent aux agents et responsables et causent l'hémorragie financière à l'Etat. Il est donc cardinal de veiller minutieusement au fonctionnement des finances publiques pour la mise en place des mécanismes juridiques, politiques et administratifs qui puissent composer un système de contrôle permanent, capable de garantir la survie de l'Etat.

### III. STRATEGIES DE REQUALIFICATION DE LA GESTION DES RESSOURCES BUDGETAIRES

Face à toutes les faiblesses constatées dans la gestion des ressources budgétaires en RD Congo, la mise en œuvre des recettes et des dépenses requiert une impulsion suffisante, aussi bien politique qu'administrative, déterminée à remettre strictement aux normes tout le système dont la performance consiste essentiellement en ce que la mobilisation des ressources budgétaires donne à tout prix satisfaction à la couverture des charges publiques budgétisées.

Il convient de noter que l'exécution de dépenses publiques doit donner conformité au budget à travers ses différentes rubriques. Car la catégorie la plus visée parmi ces charges publiques est composée de celles qui sont inhérentes au fonctionnement de l'Etat, à savoir, les dépenses du personnel et celle des services.<sup>10</sup> Autant il est absurde de faire face aux charges de fonctionnement de l'Etat au moyen des ressources extérieures, autant il est préoccupant que les ressources budgétaires correspondent aux besoins réels et indispensables à la viabilité de l'appareil de l'Etat. Sur ce, la requalification des ressources budgétaires devra se faire par la rationalisation de leur gestion et l'application d'une meilleure utilisation des fonds perçus.

#### 3.1. La rationalisation des ressources budgétaires

La rationalisation des ressources budgétaires se fait par la mobilisation effective de recettes et les sanctions aux irrégularités constatées.

##### 3.1.1. La mobilisation effective des ressources

Le budget constituant un instrument juridique et financier du fonctionnement de l'appareil de l'Etat et de sa politique socio-économique, l'objectif à atteindre consiste dans l'exécution de son contenu, qui signifie la mobilisation effective et optimale des ressources publiques de manière à rendre opérationnelle et

<sup>9</sup> Idem, p. 252

<sup>10</sup> BIBOMBE MWAMBA, Op. cit., p. 397

satisfaisante la prise en charge de l'ensemble des besoins nationaux qui en définitive ont été retenus. C'est cette prise en charge qui rend visible l'existence réelle d'un Etat responsable du bien-être de sa population.

Pour parvenir à la mobilisation effective de ressources budgétaires, le recours aux efforts nationaux dont le personnel de l'Etat constitue le noyau est incontournable et requiert impérativement une réhabilitation concomitante de la rémunération juste et équitable ainsi que des sanctions justes, impartiales et intègres. Le défaut des moyens financiers donne lieu à une modicité de la rémunération qui démotive le personnel et décourage une mobilisation maximale des ressources dont la privation met le Trésor public dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences salariales.

Cette situation inciterait tous ceux qui ont une parcelle de pouvoir dans la gestion des ressources budgétaires en recettes tout comme en dépenses, en amont ou en aval, à se retrouver dans un système de rétribution formelle. L'aide étrangère peut constituer un appoint et la coopération internationale peut revêtir l'aspect d'une nécessité en raison de l'interdépendance naturelle de nations. Mais il importe que cette aide et cette coopération soient de nature à produire des effets palpables en faveur du développement du pays. D'aucuns ont même affirmé voici quelques années que l'aide étrangère et la coopération internationale n'ont pas aidé au développement les pays du tiers monde<sup>11</sup>. Par ailleurs, il conviendrait de s'apercevoir que les partenaires au développement n'ont point étouffé l'éclosion des initiatives internes pour une gestion plus correcte des finances, autant qu'ils n'ont point dispensé l'enseignement des valeurs négatives telles que la prédation, la fraude, la corruption qui affectent gravement les moyens d'action financiers de l'Etat et amenuisent justement sa vitalité dont la carence est due aux innombrables actes d'irresponsabilité commis dans le pays. Ainsi il pourra procéder à la mise sur pied effective de la bonne politique de la gestion de ressources budgétaires dont il constitue le noyau.

### 3.1.2. La sanction des irrégularités constatées.

Dans un pays où l'impunité et le favoritisme battent leur record, la mission des sanctions aux irrégularités doit garantir la transparence et l'objectivité dans la gestion des ressources budgétaires, dans un environnement caractérisé par la prédominance des valeurs négatives, odieuses et insensées. Pour l'Etat, la répression aux dérapages serait bénéfique au trésor public, contrairement à leur cloisonnement qui occulterait des médiocrités celées et mises en œuvre en dessein, à l'abri des pouvoirs publics pour des raisons égoïstes et garanties par l'inaccessibilité à d'autres contrôles verticaux, voire horizontaux.

Depuis de nombreuses années, une indifférence grandissante s'est mise en relief devant les criminalités commises en finances publiques jusqu'à donner lieu à l'indiscipline budgétaire généralisée qui a désorganisé l'appareil de l'Etat, tant au niveau de l'exécution des prévisions des dépenses retenues au budget ordinaire qu'au niveau des mobilisations des recettes disponibles dont le budget des voies et moyens à travers ses prévisions ne fournit que des références minimales. La culture de bonne gestion des finances publiques ne s'est incrustée ni dans l'esprit, ni dans le comportement de tous ceux qui ont reçu mandat ou délégation d'exercer l'autorité de l'Etat en la matière. Il a été constaté qu'au lieu des mesures disciplinaires ou répressives, sont intervenus des sanctions positives telles que des nouvelles nominations, des promotions en grades, des nouvelles affectations plus importantes.

La culture de l'impunité a asphyxié gravement le fonctionnement des finances publiques, engageant un grand nombre de ceux qui accèdent au pouvoir de l'Etat dans la recherche d'un enrichissement personnel par des moyens illicites. Au lieu que la rétribution soit une conséquence, mieux, une contrepartie d'honorables services rendus à la nation, les intérêts pécuniaires deviennent l'objectif à atteindre à tout prix dans l'exercice d'un mandat politique, d'une fonction publique quelle que soit la qualité de la prestation, le rendement professionnel et la conduite affichée au regard des devoirs à charge<sup>12</sup>. Cette situation tragique a donné matière aux critiques qui se sont permis de remettre en question l'existence réelle d'un Etat véritable au sein de notre pays depuis plus de trois décennies. Le dysfonctionnement des finances publiques contribue à la paralysie de l'Etat de manière à entraîner sa déstabilisation certaine. Si les stratégies militaires passent pour les plus sensibles en vue de déstabiliser un Etat, la suggestion financière d'un pays, par la désorganisation de son système des finances publiques, participe d'une subtilité redoutable à laquelle les pouvoirs publics doivent bien veiller dans le cadre d'une gestion plus responsable de l'avenir de la nation.

En définitive, il faudrait appliquer la sanction pour faire face aux pratiques qui traduisent la duplicité comportementale et collective qui aboutit parfois au rejet de responsabilité et ne permettent pas de visualiser l'expression de la personnalité de l'Etat en tant que système des normes qu'éclipsent les pratiques de gestion

<sup>11</sup> UMBA-DI-NDANGI, Op.cit., p.15.

<sup>12</sup> Idem, p. 21

qui font prévaloir les intérêts mercantilistes et égocentriques, mais inavouables sur les intérêts supérieurs de la notion. C'est précisément grâce à la transparence de la comptabilité des opérations des deniers publics et des matières que pourraient mieux être définies les responsabilités de toutes personnes chargées, à quelque titre que ce soit, de la gestion des ressources publiques ou des biens publics.

A ce sujet, chaque responsabilité doit revêtir ces divers aspects disciplinaires, pénal, civil, voire fiscal, qu'il faudrait réhabiliter pour faire reconnaître l'Etat dans ces caractéristiques essentielles qu'avait préfigurées la période d'avant l'indépendance, mais doivent cette fois-ci être humanisées. Cette mission de réhabilitation revient au système de contrôle dont la complexité et la pluralité doivent garantir la transparence et l'objectivité dans la gestion des finances publiques.

### **3.2. La meilleure utilisation des ressources**

#### *3.2.1. Le financement des besoins sociaux de la population*

Chaque Etat n'aménage aucun effort pour assurer le bien-être de sa population. C'est là même une des dimensions majeures de sa raison d'être. Dès lors, il n'est plus concevable pour un Etat de confiner ses actions aux seules fonctions traditionnelles et de renoncer à l'interventionnisme dans le secteur social de la population. Il devra donc y apporter le financement nécessaire. C'est pourquoi les interventions sociales se retrouvent dans l'activité de l'Etat au-delà du simple fonctionnement normal des services publics pour rencontrer la préoccupation du progrès de la population. Il incombe en effet à l'Etat de trouver un financement nécessaire susceptible de prendre en compte les besoins sociaux de la population.

#### *3.2.2. Le financement de l'investissement public*

Pour assurer le développement harmonieux et favoriser la consistance des ressources budgétaires, il y a nécessité d'assurer l'investissement public lourd enfin de promouvoir une base solide à long terme en développant le secteur tel que l'agriculture, dont la croissance a pris un retard par rapport à d'autres secteurs de l'économie nationale. L'investissement public paraît capital à la croissance économique et sociale en vue d'assurer les ressources disponibles au pays. De ce point de vue, un accent mérite d'être mis sur la production qui englobe différents secteurs de la vie nationale, notamment l'agriculture, l'énergie, l'infrastructure, le transport et voies de télécommunication, etc. L'Etat doit donc financer l'investissement public, ce qui susciterait le rendement nécessaire de moyens afin de combler les vides dans la mobilisation des ressources budgétaires.

### **CONCLUSION**

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la gestion des ressources budgétaires en République démocratique du Congo est caractérisée par un dysfonctionnement chronique et multiforme ; ceci est traduit par son incapacité dans la prise en charge d'un véritable fonctionnement de l'appareil de l'Etat et par son insuffisance, ou son inefficacité, ou encore son inadéquation dans les interventions économiques, sociales et culturelles de l'Etat à l'endroit de sa population.

Au niveau des structures politique, administrative et judiciaire investies en la matière, les prestations n'ont pas répondu correctement aux attentes de la nation. Elles n'ont correspondu ni aux exigences exprimées, moins encore aux atouts offerts par les différentes conjonctures traversées par le pays. L'idée d'une politique globale et majestueuse et d'une gestion rationnelle et cohérente n'a point été une préoccupation soutenue de manière constante par les pouvoirs publics, alors que quelques stratégies conçues à cet effet n'ont pas été convenablement opérationnelles. La rigueur dans l'application des principes du droit budgétaire n'a pas été de mise, bien au contraire, c'est leur flexibilité dans cette application qui a semé la permissivité et l'impunité. Toute proposition de solution qui puisse présentement être soumise aux pouvoirs publics doit intégrer nécessairement l'assainissement de la gestion de ressources budgétaires qui implique, au préalable de la part de ces derniers, une ferme conviction de son importance au sein de l'Etat.

Cette conviction s'est manifestée à travers des textes légaux et réglementaires mais ne s'est pas toujours traduite en volonté politique très sincèrement engagée à leur stricte application et coulée dans la pratique de gestion courante de services publics. L'importance de ces ressources publiques peut être mieux illustrée et mise en relief à travers différentes visions fondées sur un ou plusieurs critères bien définis de manière à insuffler une prise de conscience sur la gravité et la complexité de la situation particulière que connaît le pays.

Nous pensons donc à notre niveau que, l'approche inverse doit être l'idéal, en ce sens que, une évaluation assez correcte et une prise en charge des dépenses publiques rationnellement sélectionnées telles que celles relatives aux rémunérations et aux frais de fonctionnement des services publics permettraient du point de vue du budget des voies et moyens pour mettre à l'épreuve les services mobilisateurs des recettes, de mesurer et d'apprécier à juste titre leurs efforts, leurs performances et leurs capacités qui, bien encadrées,

peuvent déchaîner les ressources plus ou moins suffisantes pour un fonctionnement normal de l'appareil de l'Etat.

La RD Congo, ce pays géant au cœur de l'Afrique doit renouer avec son destin de grandeur économique et de bien-être social grâce aux différentes réformes mises en œuvre dans les domaines des finances publiques et de son administration<sup>13</sup>.

Face à toutes les faiblesses constatées, la gestion des ressources budgétaires requiert une impulsion suffisante, aussi bien politique, administrative que judiciaire, déterminée à remettre strictement aux normes toutes les ressources publiques congolaises dont la performance consiste essentiellement en ce que leur mobilisation donne à tout prix satisfaction à la couverture des charges publiques budgétisées. Cette mission de réhabilitation incombe aussi aux structures des contrôles dont la complexité et la pluralité doivent garantir la transparence et l'objectivité dans la gestion des ressources budgétaires. Dans un environnement caractérisé par la prédominance des valeurs négatives, le chevauchement des prestations des contrôles semblerait même plus bénéfique et opportun. En définitive, il faudrait inférer un contrôle serein pouvant enterrer les pratiques égocentriques qui règnent dans la gestion des ressources budgétaires qui semblent être belles et bien effectives, mais sans être efficaces.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Ouvrages et revues

- ABOLIA J.M., *Finances et comptabilité de l'Etat en RDC*, Edition BAESIF, 2005.
- BAKANDEJA wa MPUNGU G., *Les finances publiques pour une meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Larcier, 2006.
- BELTRAME, *la fiscalité en France*, Paris, éd. Achète, 2007
- CHAMBAS G., *Afrique du sud de Sahara : mobiliser les ressources fiscales, pour le développement*, Paris, Economia, 2005.
- CHANTAL C., *Finances publiques*, Orléans, édition paradigme, publications universitaires, 6<sup>e</sup> éd., 2004-2005.
- Duverger M., *Finances publiques*, Paris, Themes, P.U.F, 1978.
- FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI D.R : *la reformes des finances publiques et de l'Administration publique en RDC, enjeux d'un Etat moderne et performant*. Bruylant, Bruxelles, 2024.
- GRAWITZ M., *Méthodes de sciences sociales*, Paris, 4<sup>e</sup> Ed., Dalloz, 1999.
- GROSCLAUDE J., *Droit fiscal général*, Montchrestien, Paris, 2003
- KUMBU ki NGIMBI JM, *législation en matière économique*, Kinshasa, 2016
- LAFERRERE A., *Finances publiques, les notices*, Paris, éd. Bialec, 2003.
- LUC SAIDJ, *Cours des finances publiques*, Paris, 4<sup>e</sup> éd., Dalloz, 2003.
- MOVA SAKANYI H., *Science des finances publiques*, Kinshasa, éd. SAFARI, 2000.
- MUZELLEC R, *Finances publiques*, Paris, Dalloz, 4<sup>e</sup> éd., 2003
- SHOMBA KANYAMBA. *Méthodes de recherche scientifique*, Kinshasa, Mes, 1998.
- UMBA-DI-NDANGI R., *Les finances publiques, commentaires de principes, procédures et pratiques des origines à nos jours en R.D.C*, Kinshasa, B.E.C.I.F, 2006.

### II. Notes de cours et autres documents

- BAKANDEJA Wa MPUNGU G., *Finances publiques*, 2<sup>ème</sup> Graduat, Faculté de Droit, UNIKIN, 2020-2021.

---

<sup>13</sup> FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI D.R: *La réforme des finances publiques et de l'Administration publique en RDC. Enjeux d'un Etat moderne et performant*. Bruylant, Bruxelles, 2024, P.27

- Dictionnaire d'économie, Paris, Dalloz, 2008
- Rapport de la commission économique et financier de l'assemblée nationale sur le contrôle de l'exécution de la loi des finances de l'exercice 2023, 1<sup>ère</sup> semestre, compte rendu analytique et annales parlementaires, Décembre 2020, Kinshasa RDC.

### **III. Textes de lois**

- Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour.
- Loi n° 08/O7 du 07 juillet 2008 portant transformation des entreprises publiques.
- Décret n°0058 Du 27 décembre 1995 portant création de la DGRAD.
- Loi Organique relative aux finances publiques, L.O.F.I.P du 13 juillet 2011.
- Circulaire n° 001/CAB/MIN/ECO-FIN&BUD/2009 du 05 Février 2002 Contenant les instructions relatives à l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2023. Ministère du budget....
- La loi financière n°83-003 du 23 février 1983 telle que modifiée et complétée par l'O-L n° 87/004 du 10 janvier 1987.

